

Arrêté du 10 mars 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or – Saône-et-Loire

NOR : JUSF1708336A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1624706A du 6 septembre 2016 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or – Saône-et-Loire ;

Considérant la demande de démission du 1^{er} mars 2017 de Mme Sylvie CHAFFOTTE de son poste de régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier du 1^{er} mars 2017 de Mme Sigolène DE LALANDE demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier du 1^{er} mars 2017 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or – Saône-et-Loire demandant la nomination de Mme Sigolène DE LALANDE en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier CM/CHB/2017/8479 du 3 mars 2017 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Centre, demandant la nomination de Mme Sigolène DE LALANDE en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction,

ARRÊTE

Article 1

Mme Sigolène DE LALANDE, secrétaire administrative stagiaire, est nommée, à compter du 1^{er} avril 2017, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or – Saône-et-Loire, en remplacement de Mme Sylvie CHAFFOTTE, démissionnaire.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 12 000 euros, avec un montant moyen des recettes mensuelles de 1 450 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Sigolène DE LALANDE est fixé à 1 220 euros.

Article 3

L'arrêté NOR : JUSF1624706A du 6 septembre 2016 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or – Saône-et-Loire est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Centre sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 10 mars 2017.

Pour le ministre,
et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur du
pilotage et de l'optimisation des moyens,
Par empêchement de l'adjoint au
sous-directeur du pilotage et de l'optimisation
des moyens,
Le chef du bureau de l'allocation des moyens,

Edouard THIEBLEMONT